

Séance du 24 Mars 2004

L'an deux mil quatre le Vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Procurations : Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2004

Date de Publication : 30 Mars 2004

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

Objet: Délibération du Conseil Municipal autorisant à défendre la commune en Justice

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jacques TILLY, Conseiller Municipal a déposé au tribunal administratif de Rennes, une requête contre la délibération du Conseil Municipal du 9 Décembre 2003 relative à l'acceptation du paiement d'honoraires d'expertise de M. Tin DO.

Monsieur le Maire propose que Maître COUDRAY, avocat à Rennes, défende les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Oui, 2 " non participation au vote ", autorise le Maire à défendre la commune en justice dans cette affaire, accepte que Maître COUDRAY, soit l'avocat de la commune sur ce dossier, autorise le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.